

Province de Luxembourg  
Arrondissement de VIRTON

COMMUNE DE  
6767 ROUVROY

Du registre aux délibérations du **Conseil Communal** de cette commune, a été extrait ce qui suit :

**SÉANCE DU 28 MARS 2024**

Rue du 8 Septembre 41  
6767 DAMPICOURT

Tél. 063/58.86.60  
6767 ROUVROY

Présents : Mme Carmen RAMLOT, **Bourgmestre - Présidente**;  
M. Jérôme PETIT, M. Stéphane HERBEUVAL, M.  
Philippe GUISSARD, **Échevins**;  
Mme Claudine MAUDOIGT, M. Michel MARION, Mme  
Béatrice PIREAUX-DIDIER, M. Claude GONRY, Mme  
Marie-Laure EISCHORN-ADAM, Mme Annie  
WAGNER-DEVAUX, Mme Marie-Josée GREGOIRE,  
**Conseillers**;  
Mme Edith GOBLET, **Directrice générale**;

01367670000728  
[QR code  
temporaire!]



Réf : CC/20240328-20

**OBJET : Octroi d'une prime pour l'abattage à l'abattoir de Virton**

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'article L 1123-23 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal datée du 06 juin 2011 d'intervenir dans les frais de mise en conformité de l'abattoir de Virton vis-à-vis des normes européennes à concurrence d'un montant de 2.425,00 € ;

Vu la décision du Conseil communal datée du 19 décembre 2013 décidant d'octroyer une prime octroyé une prime de 20,00€ pour chaque bovin dont l'abattage est intervenu dans le nouvel abattoir de Virton sur base des conditions suivantes:

- Être domicilié dans la commune;
- Exercer la profession d'agriculteur à titre principal ou secondaire;
- Fournir une preuve de paiement de l'abattage du bovin.

Considérant la volonté de revoir le présent règlement afin d'augmenter le montant d'intervention mais également d'ajouter une prime d'abatage pour les autres animaux (ovins et porcs);

Considérant que les montants ont été fixés au prorata des coûts d'abatage et garantissent le même montant maximum d'intervention en fonction du type d'abatage;

Sur proposition du Collège communal du 05 mars 2023.

**DÉCIDE** par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**Article 1er :** D'abroger le règlement existant visant l'octroi d'une prime pour l'abattage de bovins à l'abattoir de Virton voté lors du Conseil communal du 19 décembre 2023.

**Article 2 :** D'arrêter comme suit le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'abattage au profit des agriculteurs de la Commune de Rouvroy:

Il est octroyé une prime pour chaque bovin, ovin ou porc dont l'abattage est intervenu dans l'abattoir de Virton

Le bénéficiaire doit :

- Être domicilié dans la commune.
- Exercer la profession d'agriculteur à titre principal ou secondaire;
- Fournir une preuve de paiement de l'abattage du bovin.

Article 3 : Le montant de la prime est fixé à:

- 75 euros par bovin avec plafond annuel à 4 interventions communales par demandeur;
- 30 euros par ovin avec plafond annuel à 10 interventions communales par demandeur;
- 50 euros par porc avec plafond annuel à 6 interventions communales par demandeur.

En cas de demandes cumulées pour plusieurs type d'abattages, l'intervention communale sera plafonnée annuellement à **300,00€** par demandeur.

Article 4: Le Collège communal arbitre les différends qui peuvent surgir lors de l'application du présent règlement. Il peut procéder à des demandes de renseignements complémentaires. Tout litige relatif à l'attribution de la prime sera réglé souverainement par le Collège communal.

Article 5: Cette prime ne sera liquidée que dans la mesure où le chef de ménage considéré se sera acquitté de toutes ses dettes échues au 31 décembre de l'année précédente envers la Commune de Rouvroys .

Article 6: Le présent règlement entrera en application au 01 avril 2024 et sera prorogé pour les années suivantes.

Le crédit pour couvrir cette dépense a été prévu à l'article 620/331-01 du budget ordinaire 2024 et au même article pour les exercices suivants, sous réserve d'approbation par le Conseil communal et l'autorité de tutelle.

La Directrice générale

(s) Edith GOBLET

La Directrice générale

Edith GOBLET

Par le Conseil Communal

Pour extrait conforme,  
ROUVROY, le 29 mars 2024

La Bourgmestre - Présidente

(s) Carmen RAMLOT

La Bourgmestre - Présidente

Carmen RAMLOT.